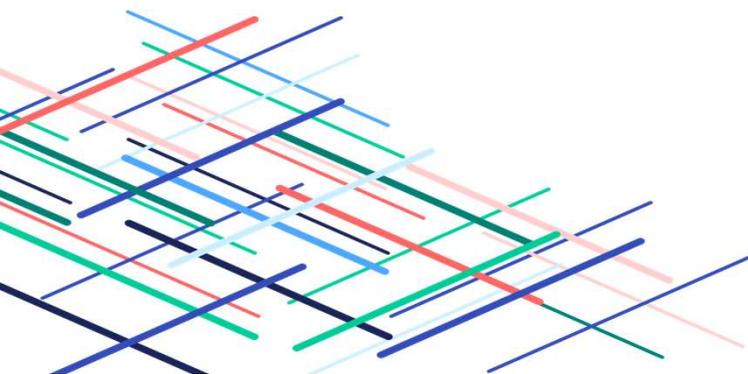


Accompagner les collectivités et les personnes publiques pour limiter les déchets abandonnés

Focus sur les expérimentations et point sur l'extension de la REP Emballages ménagers



Speaker :

Clémence BRUTTIN – Responsable déchets abandonnés
Thomas SPANJAARD – Responsable des opérations 13 & 84



Citeo, une entreprise à mission qui agit auprès de tous les acteurs

LA RAISON D'ÊTRE DE CITEO

Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer les transformations qui s'imposent, Citeo veut engager et accompagner les acteurs économiques à produire, distribuer et consommer en préservant notre planète, ses ressources, la biodiversité et le climat.

Qu'est-ce qu'une entreprise à mission ?

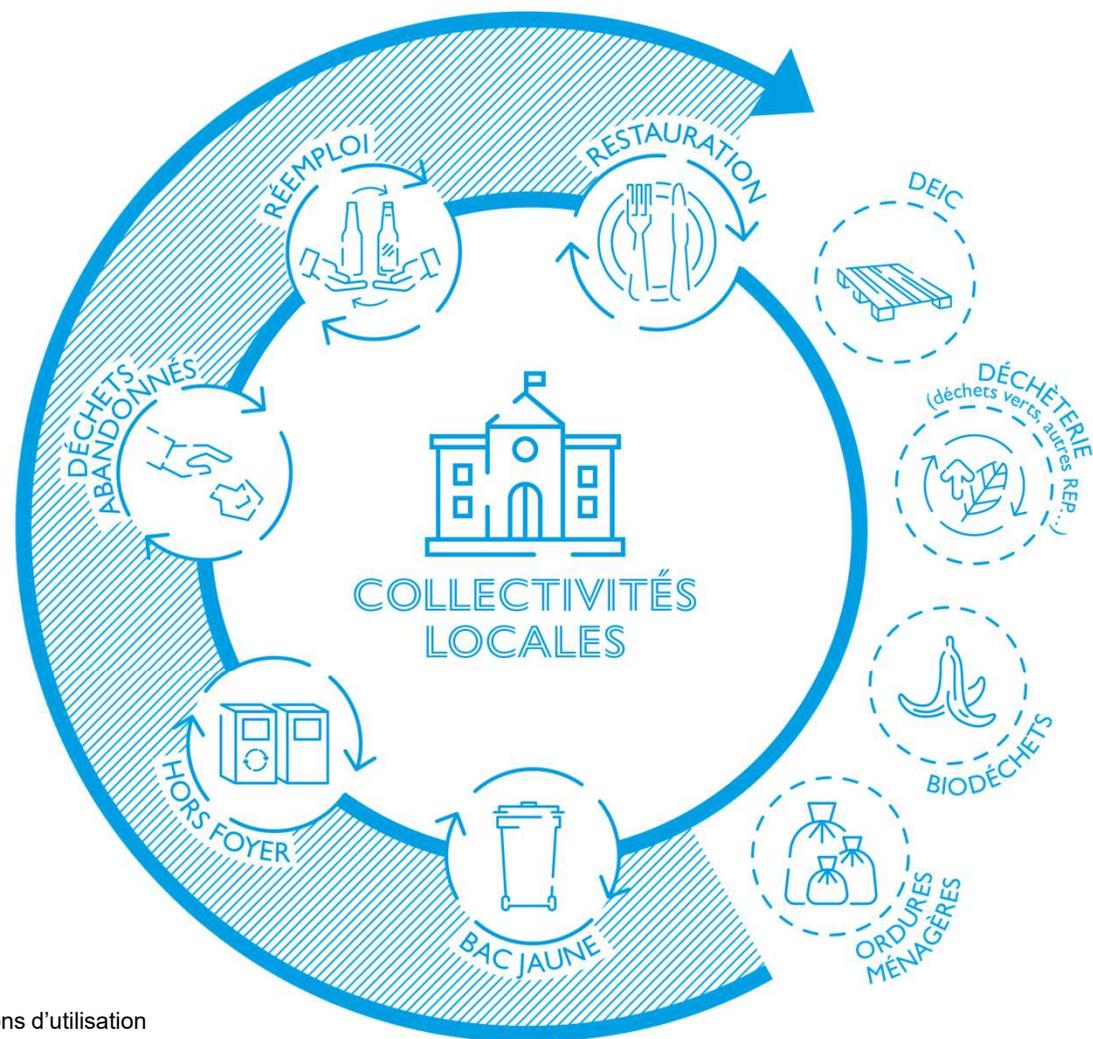
La loi Pacte introduit en 2019 la qualité de « société (ou entreprise) à mission ». Concrètement, cela permet à une société de faire publiquement état de la qualité de société à mission en précisant sa raison d'être ainsi qu'un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux que la société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité.



LES 5 OBJECTIFS DE CITEO

- **Réduire l'impact environnemental des produits des clients de Citeo**, en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ;
- **Créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain** qui conjuguent performances environnementale et économique ;
- **Donner les clés aux consommateurs** pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ;
- **Co-construire et promouvoir les solutions et les positions de Citeo**, de l'échelle locale à l'international ;
- **Cultiver l'engagement des équipes** de Citeo dans le cadre de sa mission.

Un accompagnement des collectivités locales qui s'élargit



Des enjeux grandissants autour des déchets abandonnés en lien avec la préservation de la biodiversité

Le déchet sauvage, symbole de la société de consommation

Ressentiment citoyen pour les déchets abandonnés dans la nature



Impacts sur la biodiversité



Un contexte réglementaire qui se durcit et se traduit dans le cahier des charges



Directive « SUP » sur les produits en plastique à usages uniques 2019/904



Loi AGEC du 10 février 2020

Cahier des charges 2023 filières REP Emballages ménagers

- Article IV.7.a. Résorption des dépôts illégaux
- Article IV.7.b Prise en charge des coûts de nettoyage des déchets abandonnés supportés par les collectivités territoriales en charge de la salubrité publique et ceux des autres personnes publiques

Un constat fort

80 %

des déchets que l'on trouve dans la mer ont été jetés sur terre.

**source Gestes Propres*

Pour Citeo, 3 champs d'action pour lutter contre les déchets abandonnés



Accompagner les **entreprises** dans l'amélioration de leurs performances environnementales

Inciter les entreprises à supprimer les emballages inutiles et à concevoir les autres de façon à réduire l'éparpillement dans la nature ; c'est l'approche « design against Littering »



Comme sur bouchon solidaire sur les bouteilles

Aider les metteurs en marché à respecter leurs obligations réglementaires



Accompagner les **territoires** sur des engagements structurants pour la biodiversité

Installer des dispositifs de collecte hors-foyer adaptés aux réalités terrain pour assurer la continuité du geste de tri, partout et tout le temps.

Dans les 360 parcs et jardins de Paris

Sur les 420 plages labellisées « Pavillon bleu »



Lors d'évènements dans les campings ou dans les établissements recevant du public avec la plateforme de Citeo QUITRI

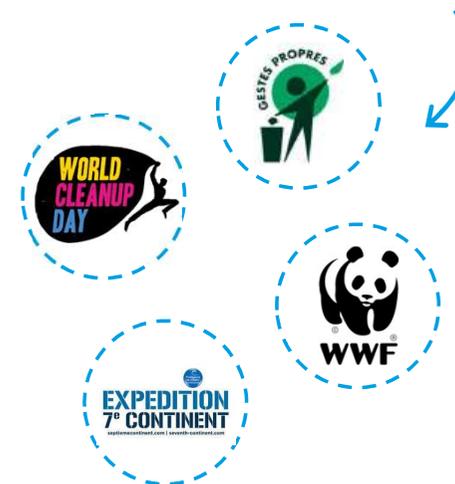


Et demain, accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de plans structurés de lutte contre les déchets abandonnés, incluant des pratiques de nettoyage respectueuses de la biodiversité



Inscrire la biodiversité au cœur des outils de mobilisation et d'information des **citoyens**

En menant des campagnes de sensibilisation et en développant des partenariats avec des acteurs engagés.



La démarche d'accompagnement de Citeo : un objectif – soutenir des actions à même de réduire les déchets abandonnés sur l'espace public



Accompagner les collectivités pour qu'elles aient davantage de moyens pour lutter efficacement contre les déchets abandonnés d'emballages ménagers :

- Soutien des opérations de nettoyage
- Accompagnement pour construire et suivre dans le temps l'impact des actions menées sur les déchets abandonnés à l'échelle de leur territoire

Efficacité

Pérennité

Approche concertée

Une posture proactive pour anticiper au mieux les enjeux et identifier les actions appropriées

1 Comprendre

Identifier les problèmes, les parties prenantes et leurs besoins

2020

Consultation Citeo : [Etat des lieux des connaissances et des initiatives sur les déchets abandonnés diffus.](#)

+
Financement d'expéditions pour mieux comprendre la dispersion des plastiques et leurs impacts.



2 Expérimenter

Tester des solutions, comprendre les conditions de succès et les déployer à grande échelle



Objectiver le nombre et les types de déchets abandonnés en testant différentes technologies.

AMI de 1 M€ avec AMF et OFB
Co-construction de projets.
18 projets lauréats.

<https://www.citeo.com/le-mag/18-projets-pour-lutter-contre-les-dechets-abandonnes>

Contrats avec les collectivités et les gestionnaires de parcs naturels, en Outre Mer.

3 Construire (des outils)

Utiliser efficacement les moyens de la REP

Pour nos clients et leurs collaborateurs.

Pour les collectivités locales et les personnes publiques.



Pour les consommateurs.



AMI pour lutter contre les déchets abandonnés : 3 lauréats sur Marseille

Ma rivière sans plastique

FNE Pays de la Loire (Maine-et-Loire)

Quali' BAM

Office National des Forêts et TEO (Gironde)

Lutte contre le 7^{ème} continent

Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (Dordogne)

Paysages sans emballages

Syndicat mixte Grand site Salagou - Cirque de Mourèze (Hérault)

Marre des Crados

Mairie de Gelos (Pyrénées-Atlantiques)

Chasse Aux Déchets en Occitanie

Région Occitanie (Occitanie)

Z'Hérault Déchet

Département de l'Hérault (Hérault)

Un été sans déchet

COVALDEM11 (Aude)

Banyuls s'engage

Mairie de Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales)

Les Sentinelles Citoyennes

RIEM & BioDivertissons (Morbihan et Finistère)

Les pièges à déchets du SMBVR

Réart66 (Pyrénées-Orientales)

Sensibilisation territoriale à l'éco-citoyenneté

Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée (Oise)

Opération expérimentale pour réduire la présence de déchets sur les bas-ports

Grand Lyon (Rhône)

Montagne Zéro Déchet

Mountain Riders (Savoie)

Lutte automatisée contre les dépôts sauvages via des caméras intelligentes

Ville de Montélimar (Drôme)

Le retour des Pirates du Plastique

Parc national des Calanques (Bouches-du-Rhône)

Etat des lieux des déchets en aval de l'Huveaune pour améliorer les actions curatives et préventives

Métropole Aix-Marseille Provence (Bouches-du-Rhône)

De la Terre à la Mer, coupons le robinet des déchets

Synchronicity (Bouches-du-Rhône)

Les catégories :



Mieux comprendre



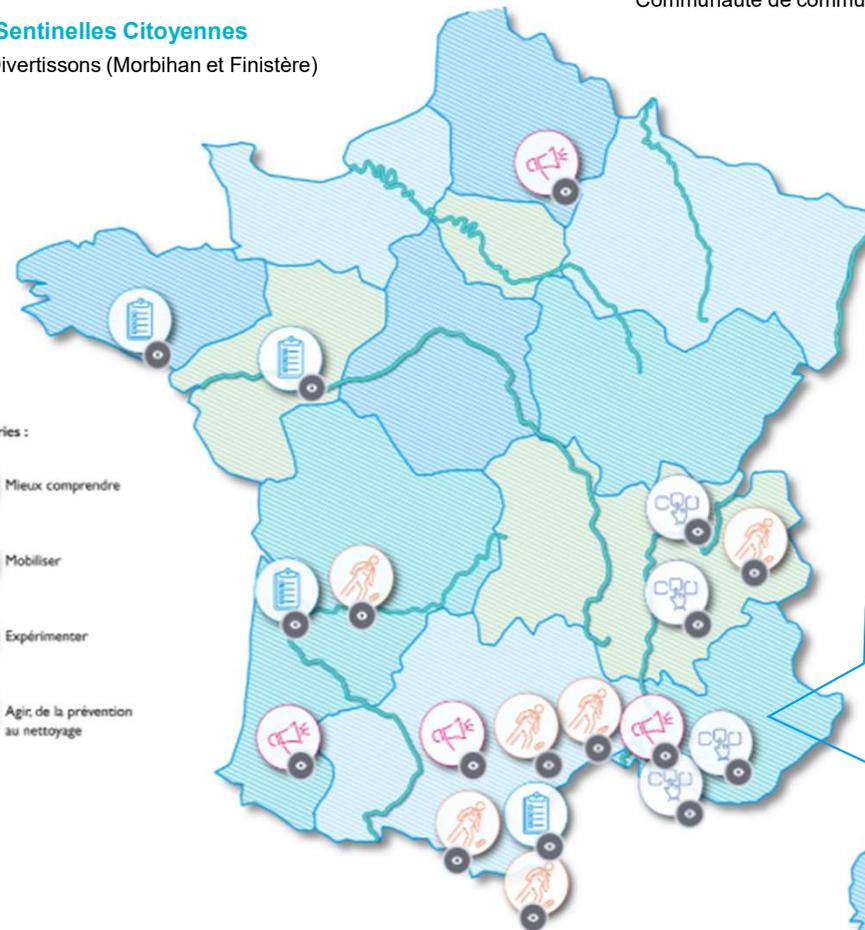
Mobiliser



Expérimenter



Agir, de la prévention au nettoyage



MAM

Un enjeu fort de coopération entre les 3 projets marseillais



- 3 zones ciblées sur une seule ville, Marseille
- Plusieurs structures communes à différents projets
- Sélection dans l'AMI sous condition de créer un comité inter-projets



Des passerelles importantes identifiées :

Diagnostic

- Partage des implantations actuelles d'équipements de collecte
- Partage de protocoles de caractérisation des déchets ramassés [via l'association MerTerre]
- Partage de données de caractérisation [via plateforme Remed]

Communication

- Coordination des temps de communication, grand public et « commerces engagés »
- Diffusion des supports de communication (ex. Pirates du plastique)

- Réflexion commune sur les éco-manifestations (ex. Marseille-Cassis)



Dialogue permanent entre les acteurs

2 réunions du **comité inter-projets**

Un **plan d'actions partagé** à l'issue de l'AMI

La coopération des acteurs devra se matérialiser au travers du nouveau cadre de conventionnement à destination des acteurs publics

§ IV.7.b « le titulaire contribue aux coûts des opérations de nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés, assurées par les **collectivités territoriales et leurs groupements**, ou les **autres personnes publiques** définies à l'article R. 541-111 du même code »

Pour les collectivités locales
en charge de la salubrité publique



Une couverture d'une partie des coûts de nettoyage, **en €/hab** en fonction du type de milieu de la collectivité

Volonté d'inciter la collectivité dans un plan d'actions incluant des actions pour prévenir l'abandon des déchets.

Pour les autres personnes publiques
(gestionnaires d'espaces naturels, de réseaux routiers publics non-concédés, de cours d'eaux, etc.)



- **Un contrat finalisé** à destination des **gestionnaires d'espaces naturels**.
- Une **couverture des coûts de lutte contre les déchets abandonnés** (prévention + nettoyage), au réel, dans la limite d'une enveloppe.

Pour les autres personnes publiques : travaux en cours.

merci

Le présent document demeure la propriété de Citeo/Adelphe. Il est transmis à titre purement informatif et n'a pas valeur d'avis ou de recommandation technique et/ou juridique. Bien que tous les efforts aient été consentis pour s'assurer que les informations contenues dans ce document sont correctes et à jour, Citeo/Adelphe décline toute responsabilité—pour toute erreur ou omission. Citeo/Adelphe ne garantit ni la pérennité ni l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, au regard notamment, des évolutions et interprétations réglementaires en vigueur, de l'état de l'art et des dispositifs des REP Emballages ménagers et Papier graphique. A ce titre, le détenteur reste seul responsable de l'utilisation de ce document. -



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.